

LYME SANS FRONTIERES (LSF)

*Association d'intérêt général oeuvrant dans le domaine de la santé
« Promotion de la recherche et information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme et de ses co-infections*

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de votre Association.

Cette occasion privilégiée de communication-débat nous permettra de vous rendre compte de son activité et d'être à votre écoute.

C'est pourquoi, l'Assemblée aura lieu cette année sur une journée entière avec un ordre du jour qui se rapporte à l'année civile 2017 et au premier semestre 2018 :

VENDREDI 29 JUIN 2018

de 8h à 12h et de 14h à 18h

BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE

6, place de la République

67000 STRASBOURG

Au verso figurent les Points inscrits à l'ordre du jour de cette Assemblée et un Rappel de quelques dispositions statutaires.

En annexe vous trouverez le « Formulaire de candidature à un poste au Bureau ». Vous recevrez par la suite d'autres documents pour l'Assemblée, comme la procuration et les informations pratiques

Lors de cette AGO, il sera procédé notamment à la désignation des membres du Bureau, actuellement au nombre de 8.

La composition actuelle de la direction de l'Association est la suivante :

<i>Présidente :</i>	<i>Viviane SCHALLER</i>
<i>Trésorier – Vice Président :</i>	<i>Bernard KERNST</i>
<i>Secrétaire :</i>	<i>Francine THOMAS</i>
<i>Assesseurs :</i>	<i>Chantal BAUMERT, Anne-Marie CASSOLY, Jean-Paul HUGUEL, Jean-Pierre MELIN et Pierre RAUSCHER</i>

Postes n'ayant pas été pourvus lors de la précédente Assemblée :

*Vice Président, représentant du monde médical et scientifique,
Secrétaire adjoint et un Assesseur*

Le Bureau doit comprendre au minimum 3 membres : Président, Trésorier, Secrétaire.

Nous sollicitons vivement votre présence et espérons vous rencontrer à cette occasion.

A l'issue de notre réunion statutaire, vous serez cordialement convié à un cocktail.

*Pour le Bureau,
Viviane SCHALLER, Présidente*

Association indépendante de droit local alsacien-mosellan
*inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, (Volume 92, Folio 136)
et immatriculée au Registre de la CNIL sous le n° 1691459
Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace / Bas-Rhin
Agrément national N2017AG0110 du ministère des Solidarités et de la Santé (Arrêté du 5/12/2017 - JO du 16/12/2017)
SIRET 794 384 156 00020 – APE 9499Z
Siège social : **Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg**
www.associationlymesansfrontieres.com*

LYME SANS FRONTIERES (LSF)

Association d'intérêt général oeuvrant dans le domaine de la santé
« Promotion de la recherche et information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme et de ses co-infections »

ORDRE DU JOUR

- 1° Ouverture de l'Assemblée et Mot de Bienvenue ;
- 2° Constitution du Bureau de l'Assemblée et désignation des scrutatrices / scrutateurs ;
- 3° Rapport sur la gestion du Bureau et notamment sur la situation morale et financière ;
- 4° Présentation des comptes de l'exercice social écoulé ;
- 5° Proposition d'affectation du résultat ;
- 6° Proposition de fixation du montant :
 - des éventuels droits d'entrée à verser par les différentes catégories de membres de l'Association (personnes physiques ou morales) : Actifs, Fondateurs, Bienfaiteurs ;
 - de la cotisation annuelle des membres (personnes physiques ou morales) : Actifs, Fondateurs ;
 - minimum du soutien financier des membres Bienfaiteurs ;
- 7° Proposition de désignation d'un Commissaire aux comptes et de son suppléant ;
- 8° Candidates et candidats au renouvellement de leur mandat à un poste au Bureau ;
- 9° Autres candidates et candidats à la désignation pour un poste au Bureau ;
- 10° Proposition de désignation de membres d'Honneur ;
- 11° Présentation du projet de développement de l'Association ;
- 12° Présentation du projet des résolutions ;
- 13° Délibérations sur le projet des résolutions et proclamation du résultat des élections ;
- 14° Clôture de l'Assemblée et Invitation au cocktail.

RAPPEL DE QUELQUES DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT L'AGO

L'Assemblée générale ordinaire (AGO) est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents et représentés. (Article 18 des statuts)

Les décisions de l'AGO sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Seuls auront droit de vote les membres à jour de leurs cotisations et disposant d'un droit de vote délibératif. (Art. 18)

Le vote par procuration est autorisé mais limité à 5 procurations par membre disposant du droit de vote délibératif. (Art. 18)

Les délibérations sont prises à main levée, sauf si le quart au moins des membres présents exige le vote secret. (Art. 18)

Est éligible a Bureau tout membre majeur de l'Association à jour de cotisation et relevant de la catégorie des membres actifs ou des membres fondateurs. (Art. 11)

Les personnes non-membres, invitées par le Bureau, peuvent assister à l'Assemblée générale, sans droit de vote. (Art. 16)

Association indépendante de droit local alsacien-mosellan
inscrite au Registre des Associations du Tribunal d'instance de Strasbourg, (Volume 92, Folio 136)
et immatriculée au Registre de la CNIL sous le n° 1691459
Rescrit fiscal du 31/05/2013 de la DRFP Alsace / Bas-Rhin
Agrément national N2017AG0110 du ministère des Solidarités et de la Santé (Arrêté du 5/12/2017 - JO du 16/12/2017)
SIRET 794 384 156 00020 – APE 9499Z
Siège social : **Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg**
www.associationlymesansfrontieres.com

LYME SANS FRONTIERES (LSF)

*Association d'intérêt général oeuvrant dans le domaine de la santé
« Promotion de la recherche et information sur les diagnostics et les soins de la maladie de Lyme et de ses co-infections*

FORMULAIRE DE CANDIDATURE à un poste au Bureau de l'Association LSF

NOM et Prénom

Adresse postale

Adresse électronique

N° de téléphone

N° de la Carte d'adhérent-e à LSF

Parmi les postes ci-après désignés,

Président-e
Trésorier / Trésorière – Vice Président-e
Vice Président-e, représentant le monde médical et scientifique
Secrétaire
Secrétaire adjoint-e
Assesseur-e

je précise ici celui pour lequel je me porte candidat-e :

Je certifie être membre majeur de l'Association LYME SANS FRONTIERES, à jour de la cotisation 2018 relevant de la catégorie des membres actifs ou des membres fondateurs.

Le présent formulaire dûment rempli est à :

1° retourner par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social de l'Association :

**LYME SANS FRONTIERES
Maison des Associations 1A, place des Orphelins, 67000 Strasbourg**

2° transmettre également par courriel à l'adresse suivante: lymesansfrontieres01@gmail.com

au plus tard le 13 juin 2018 (le cachet de La Poste faisant foi).

A

Date

Signature